



**COMITÉ DE VIGILANCE**  
**LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU 6 SEPTEMBRE 2017**

L'art de bâtir des ponts

[transfertconsult.ca](http://transfertconsult.ca)

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE



## Table des matières

|     |   |    |
|-----|---|----|
| 1   | VISTE DU SITE .....   | 1  |
| 2   | ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....   | 3  |
| 3   | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....  | 3  |
| 4   | APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 JUIN .....   | 3  |
| 5   | ACTIONS DE SUIVI.....   | 3  |
| 5.1 | Partage de la liste de diffusion du rapport annuel et de la carte du fonds de valorisation agricole ..... | 3  |
| 5.2 | Distribution de la photo aérienne du site .....   | 4  |
| 5.3 | Possibilité de diminuer les quantités d'abrasifs .....  | 4  |
| 5.4 | Nouveaux puits d'échantillonnage des eaux près de la zone 5B .....  | 4  |
| 5.5 | Installation d'une nouvelle balance à l'entrée du site .....  | 4  |
| 5.6 | Publications trimestrielles dans le journal municipal Le Contact.....                                     | 5  |
| 5.7 | Mise à jour des informations du site Internet du comité.....  | 5  |
| 6   | PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE WM .....  | 5  |
| 6.1 | Captage, valorisation et traitement du biogaz.....  | 5  |
| 6.2 | Eaux de lixiviation.....  | 7  |
| 6.3 | Nouvelle usine de traitement des eaux.....  | 8  |
| 7   | SUIVI DES TRAVAUX DE LA ZONE 5B .....   | 8  |
| 8   | IDÉES AU SUJET DE LA CONSULTATION POUR LA FUTURE ZONE 6.....  | 8  |
| 9   | REGISTRE DES PLAINTES .....   | 9  |
| 10  | PROCHAINE RÉUNION .....   | 10 |

## Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

## 1 VISTE DU SITE

La rencontre débute par une visite du lieu d'enfouissement, commentée par M. Ghislain Lacombe, directeur général adjoint, et M. Marc-André Desnoyers, directeur du site de Sainte-Sophie. Cette année, la visite s'est surtout penchée sur les travaux réalisés dans la dernière année, avec un arrêt près de la zone 5B, près de la berme de dissimulation, ainsi qu'à l'intérieur de la nouvelle station de traitement des eaux.

Concernant la zone 5B :

- La superficie autorisée couvre 22 hectares et s'étend jusqu'à la limite ouest de la propriété de Waste Management (WM). La zone 5B permet la poursuite des opérations jusqu'en 2022.
- La première cellule aménagée dans la zone 5B a une superficie de six hectares. L'exploitation de cette cellule commencera au début du mois d'octobre, pour une durée d'un an.
- WM prévoit commencer les travaux d'excavation de la deuxième cellule en janvier 2018 afin que celle-ci soit prête à l'automne 2018.
- Au niveau technique, l'aménagement de la cellule inclut notamment les éléments suivants :
  - La superposition de cinq couches de matériaux pour le fond de la cellule – bentonite, géomembrane, grillage, géotextile, pierre;
  - Des tuyaux perforés, placés à chaque distance de 50 mètres, pour recueillir les eaux;
  - Le prolongement du réseau de collecte des biogaz en vue d'être connecté à la cellule;
  - Des études de stabilité visant à connaître l'élévation maximale afin d'éviter les risques de glissement.
- WM a également réalisé des travaux de déboisement en vue d'aménager le mur de bentonite au pourtour de la zone 5B.

Concernant la berme de dissimulation :

- 5 300 arbres ont été plantés, afin de réduire l'érosion. Les espèces d'arbres ont été réfléchies de façon à assurer une bonne intégration avec le paysage environnant.
- Une fois terminée, la berme s'étendra pour entourer le côté nord de la propriété.

Concernant la nouvelle station de traitement des eaux :

- L'usine vise spécifiquement à traiter le zinc. En effet, WM a noté dans les années passées une certaine hausse dans la concentration en zinc des eaux échantillonnées. Le réacteur biologique séquentiel (RBS) n'était pas en mesure de traiter ce métal. C'est pourquoi WM a investi pour aménager la nouvelle usine.
- L'eau est donc pompée jusqu'au bassin d'accumulation, puis au RBS, et ensuite à l'usine de traitement où le zinc se trouve à précipiter grâce à une réaction chimique impliquant une modification du pH de l'eau.
- Le zinc est recueilli sous forme de boues, qui sont alors disposées au site d'enfouissement. L'eau traitée est finalement renvoyée à la rivière Jourdain.

M. Lacombe mentionne que WM conserve maintenant les terres végétales qui sont retirées lors des travaux sur le site, dans le but éventuel de développer des projets à caractère agroforestier, qui viendraient répondre à un besoin local. Il n'est pas possible de donner plus de détails sur ces projets à ce moment, car le tout demeure encore préliminaire.

Pendant la visite, plusieurs questions ont été formulées, dont les suivantes :

| Questions ou commentaires  | Réponses  |
|--|---|
| <i>Le mur bentonite est-il à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone tampon de 50 mètres?</i>                | M. Lacombe explique que le mur de bentonite est situé à l'intérieur de la zone tampon de 50 mètres.   |
| <i>Lorsque le site sera fermé, est-ce que toutes les cellules auront la même hauteur?</i>                    | M. Lacombe répond que non. La réglementation a évolué au fil du temps, entre autres pour deux facteurs : stabilité de la cellule, et l'intégration visuelle. Ces facteurs viennent ainsi modifier la hauteur maximale permise des cellules.   |
| <i>Quelle sera la hauteur maximale de la cellule?</i>  | M. Lacombe explique que l'élévation maximale est de 108 mètres pour la zone actuelle.   |
| <i>Dans les différentes couches de membranes pour l'aménagement de la cellule, à quoi sert la géogrille?</i> | M. Lacombe explique que l'objectif est que la cellule soit complètement étanche. La particule d'eau qui percole au travers des déchets et se rend jusqu'au fond de la cellule ne doit pas traverser les membranes. L'eau au fond de la cellule est plutôt pompée pour être traitée.<br><br>Toutefois, si jamais il y a une défaillance dans une couche supérieure, la géogrille sert à créer un endroit par lequel l'eau peut s'écouler pour ensuite être pompée. |
| <i>Allez-vous chaque fois en soumission pour les travaux d'excavation et d'aménagement des cellules?</i>     | M. Lacombe confirme que oui.  |
| <i>Si vous enfouissez les boues de zinc, est-ce que cela ne revient pas contaminer les eaux à nouveau?</i>   | M. Lacombe répond que non, la quantité de zinc qui peut se retrouver à nouveau dans les eaux est minime.  |

| Questions ou commentaires  | Réponses  |
|--|---|
| <i>Est-ce que la nouvelle usine traite seulement le zinc?</i>  | M. Lacombe répond que l'usine permet de faire précipiter plusieurs métaux, dont le zinc.  |
| <i>On voit dans l'actualité ce qu'il se passe à Houston. S'il y avait une panne de courant majeure ici, est-ce que vous avez une certaine autonomie énergétique?</i> | M. Lacombe répond que oui, le site peut être autonome au niveau énergétique, grâce à des groupes électrogènes qui prennent le relais en cas de panne. |

## 2 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

À la suite de la visite du site, M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants et en les remerciant de leur présence. Il souligne la présence de M. Normand Aubin qui en est à sa première présence sur le comité. Un tour de table est effectué.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

## 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption et accepté par les participants.

Il figure à l'annexe 2.

## 4 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 JUIN

Le compte-rendu de la rencontre du 8 juin 2017 est approuvé par les participants.

## 5 ACTIONS DE SUIVI

### 5.1 PARTAGE DE LA LISTE DE DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL ET DE LA CARTE DU FONDS DE VALORISATION AGRICOLE

La dernière fois, les membres avaient indiqué qu'ils n'avaient pas reçu les documents par courriel. Les fichiers ont été retransmis d'une autre façon. Les membres confirment qu'ils les ont bien reçus cette fois-ci.

## 5.2 DISTRIBUTION DE LA PHOTO AÉRIENNE DU SITE

M. Dussault distribue les photos aériennes à jour du site d'enfouissement.

Rappel : la vue aérienne est également disponible sur le site du comité, au [www.vigilancewmste-sophie.org/vue-aerienne.html](http://www.vigilancewmste-sophie.org/vue-aerienne.html).

## 5.3 POSSIBILITE DE DIMINUER LES QUANTITES D'ABRASIFS

M. Lacombe rappelle qu'à la présentation du suivi environnemental des eaux, l'on observait des concentrations plus élevées en chlorures et sulfates près des routes d'accès, où des abrasifs sont utilisés l'hiver.

Il confirme que WM tente déjà de réduire le plus possible la quantité d'abrasifs utilisés, tout en s'assurant que les routes demeurent sécuritaires pour ne pas compromettre l'accès au site.

## 5.4 NOUVEAUX PUIITS D'ECHANTILLONNAGE DES EAUX PRES DE LA ZONE 5B

M. Dussault présente une carte à l'écran. Celle-ci est disponible à l'annexe 3.

Il localise les endroits où WM a ajouté des puits, à la limite sud de la propriété et du côté ouest, pour échantillonner l'eau dont la qualité pourrait être influencée par la présence de la zone 5B.

À la prochaine présentation du suivi environnemental des eaux en 2018, WM pourra présenter les résultats des échantillons de ces nouveaux puits.

### ACTION DE SUIVI :

- Présenter les résultats du suivi des nouveaux puits au 2<sup>e</sup> trimestre de 2018.

## 5.5 INSTALLATION D'UNE NOUVELLE BALANCE A L'ENTREE DU SITE

M. Desnoyers explique que la balance a été commandée. Celle-ci sera équipée d'un système de détection de la radioactivité, comme les autres. Elle sera installée à droite de la balance actuelle. Cela va permettre de recevoir deux camions à la fois, accélérant ainsi l'entrée sur le site et évitant de créer un trafic de camions sur les rues environnantes lors de périodes de pointes.

La nouvelle balance sera en service à partir du mois d'octobre.

| Questions ou commentaires  | Réponses  |
|--|---|
| <i>C'est arrivé seulement à une reprise que le trafic de camions se rende jusqu'à la 2<sup>e</sup> rue il me semble?</i> | M. Desnoyers indique qu'il peut parfois y avoir du trafic à certaines périodes de la journée, ou de l'année. La balance supplémentaire va permettre de pallier à cela et s'assurer que l'entrée sur le site soit plus fluide. |

## 5.6 PUBLICATIONS TRIMESTRIELLES DANS LE JOURNAL MUNICIPAL LE CONTACT

M. Dussault indique que le président du comité et M. Claude Lamontagne vont se rencontrer pour planifier la façon de fonctionner pour rédiger les publications du comité dans Le Contact.

M. Dussault rappelle qu'il s'agit d'une chronique pour le comité, mais que WM offre son appui au besoin. Il suggère que les chroniques réfèrent au site du comité afin de susciter l'achalandage.

M. Alex Craft propose de revenir sur ce point à la prochaine réunion.

### ACTION DE SUIVI :

- Faire un suivi sur la façon de fonctionner pour les publications du comité dans le journal municipal

## 5.7 MISE A JOUR DES INFORMATIONS DU SITE INTERNET DU COMITE

M. Dussault indique que la liste des membres a été mise à jour sur le site internet du comité. Les autres sections du site seront également rafraichies prochainement, avec l'aide de Transfert.

Si les membres remarquent d'autres changements qui seraient nécessaires sur le site du comité, ou des informations à mettre à jour, ils sont invités à le signaler à WM.

# 6 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE WM

## 6.1 CAPTAGE, VALORISATION ET TRAITEMENT DU BIOGAZ

M. Lacombe débute la présentation avec quelques éléments de contexte :

- Le biogaz est généré par la décomposition des matières organiques qui sont enfouies dans les cellules.
- Depuis 2009, le règlement sur l'enfouissement (REIMR) exige de capter puis détruire les biogaz. À Sainte-Sophie, cela est fait depuis 1997. Par ailleurs, 60 % des biogaz captés sont valorisés en les envoyant à l'usine de papier Rolland. Le reste est brûlé par trois torchères.
- Le biogaz est capté de deux façons différentes :
  - Tranchées horizontales : installées au fur et à mesure que les déchets sont enfouis dans une cellule. Cette année, sept nouvelles tranchées ont été ajoutées au réseau, et d'autres seront installées dans les prochaines semaines.
  - Puits verticaux : forés lors du recouvrement final, ensuite raccordés à un système d'aspiration central. L'hiver dernier, 12 nouveaux puits ont été forés.

M. Lacombe explique que des projets de valorisation du biogaz sont présentement sur la table, mais que cela peut prendre du temps avant qu'un projet ne se concrétise. Le comité sera mis au courant dès qu'un projet de valorisation est confirmé.

Enfin, le règlement prévoit un suivi environnemental pour s'assurer que le biogaz est bien capté, et qu'il n'y a pas d'émissions fugitives de méthane à la surface du site. Un technicien parcourt le site à la marche, avec un appareil qui enregistre la position géographique et un équipement qui mesure la concentration de méthane. Le résultat est une carte sur laquelle il est possible de voir la concentration mesurée partout sur le site. Ce suivi doit être fait trois fois par année.

Si une concentration de plus de 500 parties par million (ppm) est mesurée à un endroit, il faut un plan correctif (diagnostic, puis travaux au besoin) afin de corriger la situation. WM s'intéresse aux concentrations qui approchent 500 ppm, afin d'identifier les secteurs problématiques avant d'en arriver à cette limite.

M. Lacombe présente les résultats des derniers suivis sur une carte, disponible en annexe 3. Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

| Questions ou commentaires  | Réponses  |
|--|---|
| <i>Si le biogaz n'était pas capté, quel serait l'impact négatif d'un site comme celui de Sainte-Sophie?</i>  | M. Lacombe explique que le biogaz est en fait du méthane, un gaz à effet de serre important. Si le biogaz n'était pas capté, il serait rejeté à l'atmosphère.   |
| <i>Les projets de valorisation qui sont sur la table sont-ils avancés?</i>   | M. Lacombe explique qu'il n'y aura pas d'entente officielle cette année, mais qu'il pourrait y en avoir en 2018, s'il n'y a pas de contraintes, surtout au niveau du financement.   |
| <i>Est-ce qu'il est possible que l'usine Rolland cesse ses activités? Bref, il y a de nouveaux projets sur la table, mais aussi un risque de perdre les projets actuels de valorisation?</i> | M. Lacombe indique que l'entente avec l'usine Rolland va jusqu'en 2023.<br>M. Dussault mentionne que Rolland est venu au site de Sainte-Sophie pour tourner une vidéo, et suggère de la présenter à la prochaine réunion du comité. |
| <i>À partir de combien de ppm de biogaz commence-t-on à sentir une odeur?</i>  | M. Lacombe explique qu'on commence à sentir le biogaz avant d'atteindre le 500 ppm. Le nez humain est un très bon détecteur.  |
| <i>Cela signifie que le technicien qui se rend sur les lieux peut déjà savoir s'il y a un problème dans un secteur.</i>  | M. Lacombe confirme que oui; avec l'odeur, le technicien peut déjà indiquer s'il y a un enjeu dans un secteur, avant même d'avoir reçu les résultats des mesures.   |
| <i>Sur la carte, il semble y avoir un secteur où l'on observe des concentrations de biogaz plus élevées?</i>   | M. Lacombe indique qu'à l'endroit où l'on voit un point rouge, l'équipe va se rendre sur place, évaluer le problème et prendre les mesures nécessaires pour le corriger.  |

#### ACTION DE SUIVI :

- Présenter au comité la vidéo tournée par l'usine Rolland

## 6.2 EAUX DE LIXIVIATION

M. Lacombe explique que le ministère exige de prendre un échantillon chaque semaine du point de rejet des eaux de lixiviation, afin de vérifier six paramètres : l'azote ammoniacal, l'oxygène, les phénols, le zinc, les matières en suspension et les coliformes fécaux. Deux échelles de mesure sont à respecter :

- D'une part, il y a une limite maximale (plus haute) à ne pas dépasser.
- D'autre part, il y a une moyenne mensuelle (plus basse), qu'il faut éviter de dépasser.

Les graphiques pour les six paramètres sont disponibles à l'annexe 3.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

| Questions ou commentaires  | Réponses  |
|--|---|
| <i>Pourquoi les matières en suspension dépassent la moyenne mensuelle aux mois de janvier et d'octobre?</i>                        | M. Lacombe explique que cela peut être simplement dû à trop de turbulence dans l'eau. S'il y a un seul échantillon dont la concentration est plus élevée, cela vient affecter la moyenne mensuelle.   |
| <i>Qu'est-ce qu'il arrive si vous dépassez la limite maximale permise?</i>   | M. Lacombe explique que dans ces cas, WM arrête le rejet des eaux de lixiviation, prend de nouveaux échantillons et les envoie au laboratoire pour analyse. Si l'échantillon est conforme, WM peut reprendre le rejet.<br><br>Sinon, WM ne peut pas rejeter des eaux de lixiviation qui dépassent la limite maximale. |
| <i>Si vous étiez toujours au-dessus de la moyenne mensuelle, le ministère pourrait aussi vous demander de prendre des mesures?</i> | M. Lacombe confirme que oui. Toutefois, cela n'est jamais arrivé encore.  |

### 6.3 NOUVELLE USINE DE TRAITEMENT DES EAUX

M. Lacombe mentionne que les explications ont été données pendant la visite (voir section 1 du compte rendu). Il rappelle qu'avec la nouvelle usine en place, WM est maintenant en mesure de traiter le zinc, dont les concentrations allaient en augmentant dans les dernières années. L'usine est en fonction depuis la fin de l'année 2016.

## 7 SUIVI DES TRAVAUX DE LA ZONE 5B

M. Lacombe repasse les travaux réalisés dans la zone 5B, que les membres ont pu observer lors de la visite :

- Excavation d'une première cellule, qui sera opérationnelle au début du mois d'octobre;
- Aménagement du poste de pompage des eaux, prévu dans les prochains jours;
- Travaux de déboisement et d'excavation pour l'installation du mur bentonite, qui seront terminés à la fin du mois d'octobre;
- Aménagement de la berme de dissimulation, en récupérant le matériel d'excavation, puis végétalisation de la berme en faisant appel à une équipe supervisée par un biologiste;

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

| Questions ou commentaires   | Réponses   |
|---|--|
| <i>Les fournisseurs de matériaux (ex. membranes) sont surtout américains?</i> | M. Lacombe mentionne que les membranes viennent de Varennes. Les géotextiles, selon les prix, peuvent venir de la Beauce. Pour les géogrilles et la bentonite, cela provient seulement de l'extérieur du Québec. |

## 8 IDÉES AU SUJET DE LA CONSULTATION POUR LA FUTURE ZONE 6

M. Dussault rappelle qu'un avis de projet a été déposé au ministère de l'Environnement pour le développement de la zone 6. WM souhaite impliquer de près le public dans ce projet, ainsi que pour réfléchir à d'autres projets qui pourraient éventuellement voir le jour sur la propriété.

WM est à réfléchir à la façon de planifier la consultation. Par le passé, des ateliers thématiques ont été réalisés; WM souhaite maintenant considérer de nouvelles idées : qui consulter, de quelle façon, avec quel contenu, etc. WM est ouverte aux idées du comité à ce sujet. Il est possible d'en discuter pendant les réunions ou de transmettre les idées à WM par courriel.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

| Questions ou commentaires  | Réponses  |
|--|---|
| <i>Pouvez-vous nous donner un exemple concret du type d'idées que vous souhaitez recevoir?</i>   | M. Dussault indique que toutes les idées sont sur la table. Par exemple, est-il préférable de rencontrer les gens par groupe, ou lors d'une grande activité pour la population en général?  |
| <i>Il faut tenir compte du fait que la zone 6 serait la dernière parcelle du site. C'est la fin du site; il ne faut pas avoir trop d'attentes sur l'intérêt des gens envers la consultation.</i>   | M. Dussault est également d'avis qu'il est possible de voir plus loin, par exemple en discutant de la possibilité de redonner une vocation agricole à certains secteurs sur le site.  |
| <i>L'exemple de la carrière Miron à Montréal est intéressant. Ils ont fait un parc, et sont même allés jusqu'à dissimuler les puits. Par contre, la carrière Miron est un trou qui a été rempli.<br/><br/>Ici, il s'agit d'un site en hauteur. S'il est possible d'aménager des courbes, plutôt qu'un plateau, visuellement cela serait intéressant.</i> | M. Dussault mentionne que c'est le genre d'idées qui sont intéressantes à creuser, en vérifiant tout d'abord si cela est faisable au niveau de l'ingénierie.  |
| <i>Certains groupes ont une expertise plus soutenue que nous (membres du comité) pour regarder ce qu'il est possible de réaliser comme projets agricoles sur un site comme celui-ci.</i>   | M. Dussault confirme que WM va aussi travailler avec des experts, dont le ministère de l'Agriculture (MAPAQ).<br><br>Puisque le site d'enfouissement a empiété sur une zone agricole, l'idée serait de lui redonner d'une certaine façon une vocation agricole. Cela fait partie des idées de WM. |

## 9 REGISTRE DES PLAINTES

M. Desnoyers mentionne qu'aucune plainte n'a été enregistrée depuis la dernière rencontre.

## 10 PROCHAINE RÉUNION

M. Dussault remercie les membres d'avoir accepté de déplacer la réunion un mercredi, en raison d'un contretemps. Un membre est d'avis qu'il pourrait être intéressant de conserver la réunion de septembre la journée du mercredi, plutôt qu'un jeudi.

### ACTION DE SUIVI :

- Dans le calendrier annuel 2018, vérifier la possibilité de prévoir la réunion de septembre un mercredi

La prochaine réunion du comité est prévue le jeudi 7 décembre à 19h00.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 45.

Dave Arseneau  
Rapporteur de la réunion